Informations de base

1994/2105(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'objectif 1 en Irlande. Rapport **Subject** 4.70.03 Initiatives communautaires, cadres communautaires d'appui **Zone géographique** Irlande	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	REGI Politique régionale	COLLINS Gerard (RDE)	26/07/1994
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/07/1994	Publication du document de base non-législatif	31994D0626	Résumé
31/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/09/1996	Vote en commission		Résumé
24/09/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0284/1996	
13/12/1996	Débat en plénière		
13/12/1996	Fin de la procédure au Parlement		
20/01/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2105(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/4/05855

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0284/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0004	24/09/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0705/1996 JO C 020 20.01.1997, p. 0368-0396	13/12/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Document de base non législatif	31994D0626 JO L 250 26.09.1994, p. 0012	13/07/1994	Résumé

Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'objectif 1 en Irlande. Rapport

1994/2105(COS) - 13/12/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gérard COLLINS (RDE), le Parlement européen constate que la première phase du cadre communautaire d'appui (1989-1993) a contribué de façon significative au développement de l'Irlande. Par conséquent, il approuve l'accroissement des ressources pour la deuxième phase (1994-1999), qui a déjà commencé, et il donne son feu vert aux principales priorités du 2ème CCA, à savoir le renforcement du secteur productif et le développement des ressources humaines. Le Parlement souhaite que la priorité soit donnée à la lutte contre le chômage de longue durée, élevé en Irlande, en augmentant les moyens financiers destinés aux mesures d'infrastructures sociales de façon à élargir les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi des femmes. Il réclame une meilleure utilisation des possibilités de promotion des handicapés. Pour promouvoir le développement économique futur de l'Irlande, le PE souhaite que l'on s'attache à diversifier l'agriculture, à moderniser le secteur de la pêche et de l'aquaculture et à soutenir la création d'une industrie touristique ouverte toute l'année. Il souligne en outre l'absolue nécessité de poursuivre l'achèvement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires en privilégiant les systèmes de transport respectueux de l'environnement. Enfin, il réaffirme son attachement à l'exécution du programme PEACE et insiste sur la portée de la coopération transfrontalière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Le PE revendique également une redéfinition de l'éligibilité à l'objectif 1 en faisant du chômage un critère prioritaire.

Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'objectif 1 en Irlande. Rapport

1994/2105(COS) - 13/07/1994 - Document de base non législatif

En application du Code de conduite Klepsh/Millan du 13/07/1993 sur les Fonds structurels, le Parlement européen est saisi su Cadre communautaire d'appui (CCA) 1994/1999 pour l'Irlande, adopté par la Commission européenne le 13/07/1994. Les axes prioritaires de développement retenus par le CCA sont les suivants : 1) le renforcement du secteur productif; 2) l'amélioration de l'infrastructure économique; 3) le développement des ressources humaines; 4) la promotion du développement local urbain et rural. Le plan de financement indicatif précise le coût total des axes prioritaires retenus pour l'action conjointe de la Communauté et de l'Irlande, soit 10.383 millions d'écus pour l'ensemble de la période, ainsi que les enveloppes financières envisagées au titre des Fons structurels et de l'IFOP, soit 5.620 millions d'écus. Le besoin de financement national qui en résulte, soit 2.335 millions d'écus pour le secteur public et 2.428 millions d'écus pour le secteur privé, peut être partiellement couvert par recours aux prêts communautaires

provenant de la BEI et des autres instruments de prêts. A titre indicatif, les prêts de la BEI peuvent atteindre 1.800 millions d'écus. A noter également que le concours au titre de l'Instrument financier de cohésion s'élève à un montant de 1.012 à 1.045 millions d'écus pour la période 1994/1999.